



Agrément Préfecture de Seine Saint-Denis
N° 87-5205 publié le 9 février 2002
Au Journal Officiel n°667, ref : 2197
N° Siret : 433449345 00027
Code APE 9499Z

Bagnolet le 17 octobre 2018

Monsieur Paul KAGAME
Président de L'Union Africaine
PO Box 3243
Roosevelt Street (Old Airport Area)
W21K19
Addis Abeba - ÉTHIOPIE

Objet : Droits de l'homme au Sahara occidental

Monsieur le Président,

La répression de la population sahraouie, les harcèlements, mesures de rétorsion à l'égard des défenseurs des droits de l'homme et les entraves au libre accès des observateurs et journalistes indépendants à ce territoire non autonome, sont devenus la marque de fabrique de l'occupation marocain au Sahara occidental.

Comme nombre d'organisations et de personnalités à travers le monde, l'Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique soutient le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et dénonce les violations graves perpétrées par l'armée et les administrations marocaines depuis octobre 1975. Et tout particulièrement l'acharnement répressif à l'égard des prisonniers politiques sahraouis qui multiplient les grèves de la faim pour dénoncer les mauvais traitements, harcèlements et humiliations dont ils sont l'objet et pour obtenir leurs droits. C'est le cas des 19 membres du groupe de Gdeim Izik dispersés dans 7 prisons au Maroc, alors que le droit international stipule qu'ils auraient dû être jugés et incarcérés au Sahara occidental. Nous demandons leur libération et sans attendre, le rétablissement du droit de visite à son époux de Claude Mangin Asfari. Le corolaire de cette occupation illégale est le pillage des richesses naturelles, en infraction au droit international et aux arrêts de la Cour de justice européenne.

Dans son dernier rapport sur la situation au Sahara occidental, rendu public le 10 octobre, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a accablé le Maroc sur la question des droits de l'homme, notamment l'usage de la torture dans les territoires sahraouis occupés. Il préconise « une surveillance indépendante, impartiale, globale et soutenue de la situation des droits de la personne pour veiller à assurer la protection de tous les habitants du Sahara occidental », ce qui sous-tend que Conseil des Droits de l'Homme mis en place par le roi du Maroc n'exerce pas cette fonction.

Le royaume du Maroc est devenu le 55^{ème} pays de l'Union Africaine en janvier 2017 dont il a signé l'acte constitutif. Il doit aujourd'hui en respecter les principes, de même que les résolutions du dernier sommet des chefs d'États africains. Avec en son sein les deux protagonistes du conflit de décolonisation inachevée du Sahara occidental, l'Union Africaine peut aujourd'hui peser de tout son poids pour la mise en application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU sur le droit à l'indépendance des peuples et des pays colonisés.

L'Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique espère que le Haut Représentant de l'UA, l'ancien Président du Mozambique Joaquim Antonio Chissano pourra se rendre au Sahara occidental afin d'y consulter toutes les parties intéressées.

Je vous adresse ci-joint, une pétition dont les signatures ont été recueillies à Paris à l'occasion de la Journée Mondiale de la Paix. Les signataires exigent en particulier le respect du droit de visite de Madame Claude Mangin-Asfari à son mari condamné à 30 ans de prison, la libération de tous les prisonniers d'opinion sahraouis, l'arrêt de la répression coloniale et l'organisation du référendum d'autodétermination libre et sans contrainte du peuple sahraoui.

Comptant sur votre diligente attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président
Jean-Paul ESCOFFIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul ESCOFFIER', with a large, stylized initial 'J' and a horizontal line extending to the right.